



CONSEIL DE L'EGALITÉ DES CHANCES ENTRE HOMMES ET FEMMES
RAAD VAN DE GELIJKE KANSEN VOOR MANNEN EN VROUWEN
RAT FÜR CHANCENGLEICHHEIT ZWISCHEN MÄNNER UND FRAUEN

**AVIS n° 82 DU CONSEIL DE L'EGALITE DES CHANCES ENTRE HOMMES ET FEMMES
DU 12 MARS 2004 CONCERNANT LES FEMMES AGEES DE 60 ANS ET PLUS**

**AVIS N° 82 DU CONSEIL DE L'EGALITE DES CHANCES ENTRE HOMMES ET FEMMES
DU 12 MARS 2004 CONCERNANT LES FEMMES AGEES DE 60 ANS ET PLUS**

1. INTRODUCTION

La Belgique compte quelque 2.200.000 personnes âgées de plus de 60 ans, dont 66% de femmes (Vrouwenoverlegkomitee).

L'augmentation du nombre de personnes âgées dans notre société signifie que cette dernière doit consacrer une grande attention à ce groupe de la population.

Nous sommes face à de nouveaux défis.

Le premier d'entre eux concerne la solidarité intergénérationnelle qui impose différentes générations de cohabiter en harmonie et de collaborer avec les seniors.

Le deuxième défi important consiste à rencontrer la demande qu'expriment les groupes de seniors de participer pleinement à la société.

Ceci implique une participation au travail, une participation à la vie sociale, culturelle et politique.

Le troisième défi consiste à trouver les réponses appropriées aux besoins des seniors en matière de bien-être, de sécurité de revenu, de pension ou de revenu de remplacement, d'adaptation de leur revenu au bien-être, de soins médicaux et non médicaux à des prix abordables, de lutte contre la pauvreté, de logement et d'accueil des personnes âgées.

Le Conseil demande à l'autorité d'accorder une attention particulière à la position de la femme vieillissante.

Le Conseil est également d'avis que l'autorité, dans toutes les décisions qu'elle prend, doit tenir compte de l'impact de celles-ci sur la situation spécifique des seniors.

2. CONSTATATIONS

1) Participation

Participation à la vie sociale, économique et culturelle

De nombreuses femmes âgées qui, en raison d'une scolarité réduite et de l'inégalité des chances, n'ont pu obtenir qu'un emploi d'exécution faiblement rémunéré et qui sont souvent tombées sans travail, n'ont qu'une petite pension, ce qui ne leur permet pas de participer suffisamment à la vie sociale et culturelle. Ceci est surtout le lot de femmes isolées.

La plupart du temps, les seniors n'osent pas s'aventurer seuls en rue, surtout s'ils habitent dans des quartiers peu sûrs.

Participation au travail

En raison de la crise économique, de nombreux travailleurs ont été mis sur la touche professionnellement parlant à partir de 50 ans. Un grand nombre d'entre eux ont été prépensionnés, ce que certains ont accepté avec plaisir et d'autres contre leur gré.

Les entreprises ont ainsi perdu beaucoup de connaissances et une grande expérience.

Participation politique

Avant et après les élections fédérales de 2003, priorité absolue a été donnée aux jeunes. Les personnes de 60 ans et plus ont été écartées.

2) Information

Dans son avis n°29 du 10 décembre 1999 concernant la problématique des personnes âgées (partie I: les 65 ans et plus), le Conseil a insisté pour que les communes éditent une brochure exposant les différentes possibilités en matière de séjour et de soins : home, soins à domicile, service flats ; fonctionnement et prix des initiatives publiques et privées ; énumération des avantages dont les seniors peuvent bénéficier et les adresses où ils peuvent éventuellement faire part de leurs doléances.

Le Conseil déplore que jusqu'à présent, seul un petit nombre de communes aient pris des initiatives pour informer leurs habitants de plus de 65 ans.

Lorsque les seniors demandent des renseignements, ils doivent parfois attendre très longtemps pour obtenir une réponse.

Certaines associations donnent des informations sur internet, mais très peu de personnes âgées sont connectées.

3) Soins

Le Conseil constate qu'il y a toujours un manque de structures de soins à domicile adéquats et d'accueil intermédiaire tel que la possibilité de séjours de courte durée, un accueil de jour et de nuit.

Pendant la canicule de l'été 2003 et surtout pendant les vacances d'été, des personnes âgées, abandonnées et esseulées, sont mortes en Europe en raison de la chaleur, de l'insuffisance de soins et de la déshydratation.

4) Revenus

Si on jette un regard sur les revenus des personnes âgées, nous voyons que 4,1% des seniors isolés vivent sous le seuil de pauvreté.

Une grande partie des femmes âgées n'ont eu qu'une scolarité réduite et ont été occupées à des tâches d'exécution. De ce fait, elles avaient une position plus vulnérable sur le marché du travail – elles étaient les dernières engagées et les premières licenciées en cas de pénurie de travail – et elles disposent donc maintenant de moins de moyens financiers.

Le Conseil constate que la cotisation de solidarité n'a toujours pas été supprimée.

Lorsque le revenu des personnes âgées est insuffisant et que les enfants doivent participer, cette somme est imputée aux personnes âgées comme revenus et donc imposable.

Selon l'A.R. du 23/05/2001, article 42 alinéa 3, les personnes qui touchent le revenu garanti aux personnes âgées ne peuvent quitter le territoire belge pendant plus de 30 jours cumulables dans l'année sous peine de rembourser tous les revenus touchés par mois calendrier au cours duquel la personne n'est pas de façon ininterrompue en Belgique.

Ex : Si la personne âgée part du 20 janvier au 3 février (14 jours) et du 21 juillet au 10 août (20 jours), soit un total de plus de 29 jours, la personne âgées doit rembourser le mois de janvier, février, juillet et août soit 4 mois complets de revenu.

De plus, en cas de demande de garantie de revenu, l'O.N.P. fait signer une convention au demandeur qui les autorise, en cas de paiement d'allocation injustifié, à se faire rembourser par l'organisation bancaire de la totalité d'un mois de revenus quelle que soit la situation du compte bancaire, donc même si ce compte est en négatif. En outre, si plusieurs mois doivent être remboursés, les mois suivants, une retenue de 10 % par mois est effectuée et ce jusqu'à remboursement total. Beaucoup de personnes se sont retrouvées dans le cas de devoir rembourser et ont introduit une plainte au tribunal du travail.

5) Maisons de repos et service flats

Les prix pratiqués dans les maisons de repos diffèrent de région à région. De plus, ils sont trop élevés. Les listes d'attente sont longues pour les maisons de repos moins chères.

Le Conseil trouve le principe des 'service flats' très bon mais ici aussi, les prix pratiqués sont trop élevés.

Au cours de l'été 2003, nous avons constaté que l'infrastructure n'était pas suffisante dans bon nombre de maisons de repos. Beaucoup d'entre elles n'ont même pas un espace commun équipé d'un conditionnement d'air. Dans certains homes, il n'y a même pas de doubles rideaux dans les chambres pour protéger les seniors du soleil.

Dans certaines maisons de repos les espaces sont trop restreints et certains services flats ont une superficie trop petite. Il ressort de ceci qu'il est souvent trop peu tenu compte de la vie privée des habitants.

6) Adaptation de la maison à leur âge

Les seniors n'adaptent pas ou adaptent tardivement leur habitation à leur âge, ce qui réduit leur confort et augmente le risque d'accident.

7) Image des seniors dans l'enseignement et les médias

L'image qui est donnée des seniors dans les écoles et les médias est négative. On met surtout l'accent sur les soins à prodiguer, les maladies, sur ce que coûtent les personnes âgées en termes de pension et trop peu sur la connaissance, l'expérience, la sagesse que les seniors peuvent transmettre aux plus jeunes. De plus, on signale rarement que ce sont les seniors qui ont développé l'Etat providence, qui ont permis la démocratisation de l'enseignement, etc.

8) Mobilité

Le Conseil constate avec plaisir que le gouvernement a tenu compte de l'avis n°29 du 10 décembre 1999 concernant la problématique des personnes âgées (partie I: les 65 ans et plus) en ce qui concerne la mobilité des personnes âgées et qu'il a instauré le transport gratuit des seniors par bus, tram et métro ainsi que des prix réduits pour le transport par train.

Certaines communes, telle Etterbeek, ont encore pris d'autres initiatives : la commune donne, sur demande, aux personnes de 80 ans et plus ayant un revenu réduit, 8 chèques de 5€ par trimestre pour payer leurs déplacements en taxi, étant donné qu'il peut être fort difficile pour ces seniors d'utiliser les transports en commun.

Le Conseil estime que l'instauration éventuelle, proposée par la Commission européenne, d'un autre système de permis de conduire pour les seniors à partir de 70 ans n'est pas une bonne idée. Il s'agit d'une discrimination. Ce n'est d'ailleurs pas la population âgée qui provoque la majeure partie des accidents de la route.

9) Loisirs

Les activités offertes par les communes et les centres communautaires ne sont pas souvent adaptées aux besoins des seniors.

Les techniques numériques vont prendre une place de plus en plus importante dans notre société. Les personnes qui ne pourront pas s'adapter à ces techniques seront complètement exclues. Il y a déjà des communes et des associations de seniors qui organisent des cours pour apprendre à utiliser un ordinateur. On peut acheter des ordinateurs d'occasion à bon prix mais l'abonnement à l'internet coûte trop cher.

10) Sport

Nous constatons encore que de nombreuses communes ne font aucun effort pour encourager les seniors à pratiquer un sport ou pour leur accorder un tarif préférentiel pour l'utilisation des infrastructures.

Trop peu d'infrastructures sportives sont accessibles en transports en commun.

Le Conseil veut également faire référence en la matière à son avis n°17 du 21 mars 1997 concernant les femmes et le sport, ainsi qu'à son avis n° 63 du 13 décembre 2002 concernant les femmes et le sport.

11) Habitations sociales

Le Conseil trouve très positive l'initiative qui consiste à permettre aux locataires de logements sociaux d'acheter leur habitation ou appartement après 5 ans. Le droit d'achat est désormais entre les mains du locataire, ce qui constitue une nette amélioration. Nous ne pouvons toutefois être d'accord avec l'interdiction de revendre cette habitation dans les 20 ans.

En effet, des gens aux revenus modestes, âgés de plus de 50 ans lors de l'achat de leur habitation, pourraient rencontrer des difficultés par la suite si, à 65 ans, ils devaient aller dans un home ou un service flat alors qu'ils ont investi tout leur argent dans cette maison et qu'ils ne peuvent pas la vendre.

Nous n'approuvons pas l'idée d'autoriser des personnes ayant des revenus plus élevés à occuper un logement social puisqu'il y a maintenant déjà des listes d'attente pour ces habitations sociales.

12) Donations

Les frais d'enregistrement sur les donations baisseront probablement jusqu'à 3% pour les bénéficiaires en ligne directe, à 7% pour les autres membres de la famille et ce taux serait aussi adapté pour les tiers. Les seniors se plaignent déjà de la pression croissante exercée sur eux par les enfants pour qu'ils fassent des donations.

13) Enquêtes européennes

Trop peu d'enquêtes sont réalisées sur la situation des personnes âgées et les études existantes sont trop peu spécifiques et redondantes.

En outre ces études sont trop diffusées à trop petite échelle et ne sont pas suffisamment connues.

3. RECOMMANDATIONS

1) Participation

Participation à la vie sociale, économique et culturelle

Afin d'éviter l'exclusion des seniors, le Conseil recommande de tendre vers une démocratie participative et paritaire et de veiller à ce que les droits sociaux, culturels, économiques et politiques des seniors soient repris dans la Constitution européenne.

Il est essentiel de garantir explicitement l'égalité complète entre les femmes et les hommes dans toute la réglementation sociale.

Participation au travail

Le Conseil recommande d'encourager la solidarité et la collaboration entre les générations.

On pourrait appliquer la redistribution du travail. On pourrait augmenter la mise au travail spécialement des chômeuses âgées qui n'ont qu'un petit revenu, et ce surtout dans le secteur social où il y a encore tant à faire et où la connaissance et l'expérience de ces femmes pourraient être utilisées.

Participation politique

Le Conseil est tout à fait d'accord avec le fait que les jeunes doivent faire leur entrée en politique mais recommande aussi une représentation suffisante des seniors dans les organes législatifs et consultatifs et les conseils consultatifs. Les présidents de parti devraient veiller à réserver suffisamment de places éligibles aux seniors sur les listes électorales.

Les seniors ne pensent pas seulement à eux-mêmes mais œuvrent aussi pour les autres générations, ils ont de l'expérience en ce qui concerne les problèmes de la vie auxquels sont confrontés les jeunes et les vieux.

2) Information

Le Conseil insiste une fois encore auprès des communes pour qu'elles éditent une brochure présentant les différentes possibilités de séjour : homes, soins à domicile, 'service flats' ; fonctionnement et coûts des initiatives publiques et privées. On peut également y mentionner les avantages dont peuvent bénéficier les seniors. On pourrait également y donner les adresses où les seniors pourraient envoyer leurs doléances éventuelles.

Lorsque des personnes âgées demandent des renseignements à la commune, elles doivent les obtenir immédiatement ou du moins dans les trois jours ; il est inacceptable qu'elles aient parfois à attendre des mois pour obtenir une réponse.

3) Soins

Le Conseil demande que les soins à domicile et les possibilités de séjour de courte durée et d'accueil de jour et de nuit soient beaucoup plus adéquats. Ceci implique l'adaptation de l'infrastructure et du cadre du personnel.

Le Conseil demande également que pendant les périodes de froid extrême ou de canicule, les soins fournis aux seniors soient les meilleurs possibles et que l'on prévoie suffisamment de nourriture et de boissons.

Le Conseil demande aux autorités compétentes auprès de la Commission européenne d'insister pour que l'on élabore une directive relative aux soins à prodiguer aux seniors.

4) Revenus

Pour laisser à chacun le libre choix de l'accueil, le Conseil demande au gouvernement fédéral de constituer de toute urgence une réserve financière importante pour garantir le système de pension légale ou de revenu de remplacement pour tous dans les générations actuelles et futures et de développer une assurance soins qui garantisse l'autonomie et la dignité. La réserve ainsi constituée devrait exclusivement servir à payer les pensions et les revenus de remplacement.

Le Conseil demande la suppression de la cotisation de solidarité pour les pensionnés.

Si les enfants doivent participer financièrement au placement de leurs parents dans un home, cette somme ne devrait pas être considérée comme un revenu par la législation fiscale car actuellement, les parents doivent payer des impôts sur cette somme.

Les enfants devraient pouvoir déduire de leurs impôts la somme qu'ils payent pour leurs parents.

Les demandeurs de garantie de revenu doivent être clairement informés lors de leur demande que dans le cas où il quittent le territoire belge plus de 29 ouvrables, les allocations perçues injustement leur seront automatiquement retirées sur leur compte bancaire.

Le Conseil demande également que l'Office national des Pensions ne retire pas plus de 10% par mois des allocations injustement perçues en cas de remboursement de dette (art.1410 par.4, code civil).

5) Maisons de repos et service flats

Le Conseil est d'avis que les maisons de repos devraient être moins chères ou que l'intervention des pouvoirs publics devrait être plus importante.

Chaque home devrait disposer au moins d'un espace commun équipé d'un conditionnement d'air.

Chaque chambre devrait être pourvue de doubles rideaux.

Les pouvoirs publics devraient faire réaliser une étude sur le nombre de homes et le nombre de personnes qui figurent sur une liste d'attente et sur le temps d'attente moyen avant d'obtenir une place dans un home.

Dans les régions où les listes d'attente sont trop longues, des homes supplémentaires devraient voir le jour.

Le Conseil est également d'avis que les homes et les services flats doivent d'être de superficie suffisante, afin d'offrir la possibilité d'un douche ou d'un coin toilette individuel et afin de garantir la vie privée des occupants.

6) Adaptation de la maison à leur âge

Le Conseil demande à l'autorité d'éditer une brochure contenant les adaptations que les seniors peuvent apporter à leur maison pour y vivre de façon confortable et sûre. Il faudrait inciter les seniors à procéder à temps à ces adaptations.

Il est à ce sujet tout aussi important que cette brochure soit diffusée de manière correcte afin que toutes les personnes âgées puissent y avoir accès.

7) Image qui est donnée des seniors dans l'enseignement et les médias

Le Conseil demande que l'image que l'on donne des seniors dans les écoles soit adaptée à la réalité et que les médias donnent une image plus positive des personnes âgées.

N'oublions pas que les jeunes d'aujourd'hui seront les vieux de demain.

8) Mobilité

Le Conseil propose que d'autres communes suivent l'exemple d'Etterbeek et donnent aux seniors de plus de 80 ans des chèques-taxi.

Le Conseil estime qu'il faut un système uniforme en matière de permis de conduire pour tous les conducteurs de véhicules automobiles. Il ne peut y avoir de discrimination basée sur l'âge, d'autant que ce ne sont pas les seniors qui provoquent la majeure partie des accidents.

9) Loisirs

Il y a encore trop d'activités organisées par les communes et les centres communautaires qui ne sont pas adaptées aux seniors.

Les centres communautaires et les communes devraient évaluer chaque année leurs activités et supprimer les activités pour lesquelles il y a moins de 15 participants. Les pouvoirs publics devraient y veiller.

Les seniors ne peuvent être tenus à l'écart des techniques d'information modernes.

Le Conseil constate que de gros efforts ont déjà été faits par certaines communes pour organiser des cours afin d'apprendre à utiliser l'ordinateur et l'internet.

Les ordinateurs d'occasion sont bon marché mais il faudrait des tarifs préférentiels d'abonnement à internet pour les seniors. Ces abonnements ne sont pas abordables pour la plupart.

10) Sport

Il faudrait lancer des projets pour encourager les seniors à faire du sport.

Au niveau communal, et dans toutes les communes, des tarifs préférentiels devraient être accordés aux personnes du troisième âge, et en particulier aux femmes, pour qu'il puisse utiliser les équipements sportifs (terrains de tennis, salle de gymnastique, ...). Ceci peut se faire pendant les heures creuses lorsque ces infrastructures sont très peu utilisées.

Les activités sportives devraient, dans ce sens, être mieux définies afin qu'elles puissent répondre aux attentes de tous.

Les infrastructures doivent être plus facilement accessibles et en transports en commun.

Le Conseil veut également faire référence en la matière à son avis n°17 du 21 mars 1997 concernant les femmes et le sport, ainsi qu'à son avis n° 63 du 13 décembre 2002 concernant les femmes et le sport.

11) Habitations sociales

Le Conseil approuve l'initiative permettant aux locataires d'acheter leur habitation sociale après 5 ans mais propose qu'ils puissent vendre cette maison ou cet appartement après un certain temps (moins de 20 ans). Ceci réduit le risque pour les personnes âgées.

Le Conseil souhaite que les pouvoirs publics fassent dresser un aperçu du nombre de logements sociaux et du nombre de personnes inscrites sur les listes d'attente ainsi que du temps moyen d'attente sur la liste avant d'obtenir une habitation sociale.

Le Conseil demande que les personnes ayant des revenus plus élevés n'aient pas accès aux habitations sociales, étant donné qu'il y a de longues listes d'attente. Ainsi, à Bruxelles-Capitale, on compte plus de 22.000 personnes sur les listes d'attente pour seulement 7.000 logements sociaux.

12) Donations

Les pouvoirs publics devraient faire réaliser une étude reprenant différents scénarios sur l'âge, l'espérance de vie, les frais pour un home ou un service flat, pendant 10 ans, 20 ans, 30 ans, de sorte que les seniors puissent calculer s'ils peuvent ou non faire une donation.

Si on prend l'exemple de quelqu'un qui va habiter de 65 à 95 ans dans un 'service flat', ce dernier lui coûtera entre 625.000 et 1.250.000 €.

Nous voyons de plus en plus que les enfants essayent par tous les moyens de ne plus devoir payer pour leurs parents si ces derniers n'ont pas de moyens suffisants et qu'ils essayent de faire intervenir le CPAS. Si les parents font une donation et que plus tard, ils n'ont pas assez d'argent pour payer leur home, leur service flat ou des opérations, ce sera à la société d'intervenir, alors que les enfants ont reçu l'argent. Pour les seniors, ceci représente un coup dur sur le plan non seulement financier mais aussi mental.

Une fois cette étude réalisée, il importe également que l'autorité veille à en faire diffuser les résultats pour ainsi prévenir l'exploitation des seniors et de la société.

13) Enquêtes européennes

De plus nombreuses études devraient être entreprises sur la problématique des personnes âgées. Ces études doivent être bien définies et complémentaires entre elles. Et il est important qu'elles soient diffusées et portées à la connaissance d'un large public.

Le service d'étude de la Commission européenne et Eurostat devraient établir des statistiques comparatives concernant la situation des seniors dans les Etats membres et les Etats candidats à l'adhésion et les mesures de précaution prises pour assurer le bien-être des seniors.